



SALAIRES 2016

Nouvelle initiative de la CGT

Pour une prime !

Après le double échec des négociations sur les salaires, ce dossier a été évoqué lors d'un rendez-vous des organisations syndicales avec le Président du Conseil Supérieur du Notariat.

Ses explications ne justifient pas la situation intolérable faite aux salariés, et la CGT a pris l'initiative d'une nouvelle demande à la commission mixte paritaire du 21 avril 2016, dans les termes suivants :

" Lors de l'entretien du 5 avril 2016 entre les organisations syndicales et Maître VOGEL, "Président du Conseil Supérieur du Notariat, celui-ci a indiqué que la baisse moyenne résultant "du nouveau tarif était estimée à 1,1 % et que pour les petits offices, plus fortement impactés, le "CSN créait un fonds de péréquation pour leur venir en aide.

" Dans ces conditions on ne voit pas pourquoi les salariés seraient privés de toute augmentation "de leurs salaires, d'autant que le Président VOGEL a précisé que cette décision relevait surtout "d'un contexte particulier le contraignant à rechercher un équilibre avec sa base.

" Autrement dit, pour des impératifs de politique interne au CSN, les salariés sont en quelque "sorte sacrifiés ou pris en otages.

" Cette situation n'est pas acceptable dans le contexte d'une activité soutenue du notariat avec "une progression sensible de son chiffre d'affaires et une forte implication des salariés pour "assumer cette situation.

" Dès lors la CGT considère qu'il n'y a pas lieu d'attendre l'application éventuelle de la clause de "sauvegarde en septembre pour traiter des salaires et demande, à défaut de revalorisation de la "valeur du point, le **versement aux salariés d'une prime fixe et uniforme de 200 euros** "correspondant sensiblement à 1 % du salaire minimum annuel de la catégorie la plus basse (E2) "et à un peu moins de 0,60 % du salaire annuel moyen (source CRPCEN).

" La CGT demande que cette proposition soit présentée au bureau du CSN pour une réponse "lors de la commission mixte paritaire de mai prochain".

C'est le moment pour le CONSEIL SUPÉRIEUR DU NOTARIAT de démontrer qu'il respecte les salariés qui ont pris leur part dans la défense de la profession et méritent d'être mieux considérés